

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PEVELE

SEANCE DU 5 JUILLET 2024

CONVOCATION DU 1^{ER} JUILLET 2024

Le vendredi 5 juillet 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire

Nombre de conseillers : 19

Présents :

Monsieur Bernard CHOCRAUX, Monsieur François DESPREZ, Madame Laetitia THELLIER-CUVELIER, Monsieur Paul BAERT, Madame Peggy GELEZ, Monsieur Bruno CHACORNAC, Monsieur Jean-Pierre ROCHE, Madame Annie BROUTIN, Madame Maria DA SILVA MARTINS, Madame Christine CARON, Monsieur Alexandre BOUVRY, Madame Elodie DELATRE, Monsieur Vincent GOHIER, Monsieur Christophe OLIVE, Madame Julie DELTOUR

Procurations :

- Monsieur François HENRIQUET à Monsieur Bruno CHACORNAC
- Monsieur Dominique LA GANGA à Monsieur Bernard CHOCRAUX
- Madame Isabelle PERAL à Monsieur Jean-Pierre ROCHE
- Madame Céline SINIARSKI à Mme Peggy GELEZ

Secrétaire de séance : Madame Julie DELTOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h32.

Il remercie les élus de leur présence.

Débat du PADD en Conseil Municipal.

Présentation par M. FOUTRY, Président de Pévèle Carembault.

Le PADD sera présenté en Conseil Communautaire courant octobre ou novembre 2024.

Liste des personnes présentes :

- La **Communauté de Communes Pévèle Carembault**, représentée par :

Monsieur Luc FOUTRY, Président de Pévèle Carembault,

Monsieur BOHIN Antoine, Chargé de mission PLUi.

- Le conseil municipal de Cappelle-en-Pévèle, représenté par :

Monsieur Bernard CHOCRAUX, le maire,

1ère partie : Présentation (annexée au présent compte rendu) :

Le maire met l'accent sur le fait que la décohobitation des ménages se ressent également à l'échelle de sa commune. Il souligne également que pour les habitants, la densification engendre des problèmes de voisinage. Or ce n'est pas systématiquement le cas.

2ème partie : Débat communautaire

Axe 1 : Pas de remarques.

Axe 2 : Un élu souhaite comptabiliser les aéroports comme des infrastructures bruyantes.

Axe 3 : Pas de remarques.

Axe 4 : Pas de remarques.

3ème partie : Questions concernant le projet communal

Le maire interpelle le Conseil Municipal sur l'OAP du centre du village de 4.5h, pour laquelle un Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUB) va bientôt être déposé pour la construction de 90 logements (Locatif social, accession à la propriété et lot libre).

Le maire interroge également le Président sur sa zone 1AU « la Croisette » en lui demandant si la mairie peut aller jusqu'au dépôt du permis d'aménager. Le Président lui a répondu favorablement.

Un élu s'interroge sur la durée de vie d'une zone 2AU. La loi Climat et Résilience a fixé une durée de vie de 6 ans pour les zones 2AU, sauf acquisition significative par l'autorité compétente et/ou viabilisation des parcelles.

Un élu s'interroge de l'impact du PLUi approuvé sur le secteur économique. Le Président lui répond que jusqu'à présent nous n'avons pas évalué l'ensemble des impacts que le PLUi aura sur le secteur économique. Toutefois, il conviendra d'instaurer une veille foncière sur nos zones d'activités économiques.

Conclusion :

La commune est favorable au PADD intercommunal. Suite au débat du PADD une fois acté par délibération en Conseil Communautaire, l'élaboration du PLUi se poursuivra sur les différentes phases réglementaires (OAP, zonage, règlement écrit, etc.).

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2024.
2. **[FINANCES]** Vote des tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2024-2025.
3. **[FINANCES]** Fixation du loyer du local loué à l'orthophoniste.
4. **[FINANCES]** Médaille du travail : Attribution d'un bon d'achat.
5. **[FINANCES]** Vote d'une subvention exceptionnelle de 500 euros pour « Handi caché ».
6. **[FINANCES]** Vote d'une subvention exceptionnelle de 100 euros pour l'association « Poussez la Porte ».
7. **[MARCHES PUBLICS]** Choix du prestataire pour la restauration scolaire.

8. **[MARCHES PUBLICS]** Signature d'une convention de groupement de commandes avec Pévèle Carembault « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels ».
9. **[MARCHES PUBLICS]** Signature d'une convention de groupement de commandes avec Pévèle Carembault « Service Commun Energie de Pévèle Carembault ».
10. **[MARCHES PUBLICS]** Signature d'une convention de groupement de commandes avec Pévèle Carembault « Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose ».
11. **[MARCHES PUBLICS]** Signature d'une convention de groupement de commandes avec le CDG59 relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil.
12. **[MARCHES PUBLICS]** Signature de deux conventions avec Orange pour la mise en souterrain rue de la Ladrerie, des réseaux aériens de communications électroniques d'orange établis sur des supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sur la commune.

Point N°1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2024.

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors du précédent Conseil Municipal et demande s'il y a des questions.

Mme GELEZ précise qu'il faut ajouter l'information concernant l'enveloppe exceptionnelle de 1000 euros pour les associations.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2024 est adopté avec 16 voix et 3 absents.

Point N°2 : [FINANCES] Vote des tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2024-2025

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006,

Vu les tarifs suivants :

Tranches	Cantine	Cantine Majorée	Garderie 1 Passage	Garderie Après étude	Etude
0 à 500	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
501 à 900	2.25 €	4.50 €	2.00 €	0.95 €	2.00 €
901 à 1200	3.30 €	6.60 €	2.20 €	1.15 €	2.30 €
1201 à 1500	4.15 €	8.30 €	2.40 €	1.25 €	2.60 €
1501 à 2000	4.25 €	8.50 €	2.50 €	1.35 €	2.70 €
Plus de 2001	4.35 €	8.70 €	2.60 €	1.45 €	2.85 €

Sur avis de la Commission affaires scolaires et périscolaires, Monsieur le Maire propose de faire évoluer les tarifs des services périscolaires comme détaillé ci-dessus.

Ceci exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (19 voix pour) les nouveaux tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2024-2025.

Point N°3 : [FINANCES] Fixation du loyer du local loué à l'orthophoniste.

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite mettre à disposition un local situé au 1^{er} étage de l'actuel cabinet médical, 1 rue de l'Abbaye à Madame Oriane Herman, orthophoniste, moyennant un loyer mensuel d'un montant de 250 euros pour une surface de 15m².

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix pour) :

- ❖ Approuve la mise en location du local situé au 1^{er} étage du cabinet médical, 1 rue de l'Abbaye au bénéfice de Madame Oriane Hermon moyennant un loyer mensuel de 250 euros ;
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer le bail et tous documents relatifs.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches de changement de destination du local initialement destiné à l'habitat.

Point N°4 : [FINANCES] Médaille du travail : Attribution d'un bon d'achat.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir verser directement une prime que la commune peut accorder aux Cappellois qui reçoivent une médaille du travail.

Il est proposé au conseil municipal les montants ci-dessous :

- Argent (20 ans) : 20 euros
- Vermeil (30 ans) : 30 euros
- Or (35 ans) : 35 ans
- Grand or (40 ans) : 40 euros

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 19 voix pour :

- ❖ Approuve le versement d'une prime exceptionnelle aux Cappellois recevant une médaille du travail aux montants ci-dessus proposés ;
- ❖ S'engage à inscrire les crédits nécessaires aux versements de ces primes.

Point N°5 : [FINANCES] Vote d'une subvention exceptionnelle de 500 euros pour « Handi caché ».

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'association « Handi Caché » a déposé une demande exceptionnelle de subvention à hauteur de 500 €. Cette demande ponctuelle a été examinée par la commission association.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 19 voix pour, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Handi Caché ».

Point N°6 : [FINANCES] Vote d'une subvention exceptionnelle de 100 euros pour l'association « Poussez la Porte ».

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'association « Poussez la Porte » a déposé une demande exceptionnelle de subvention à hauteur de 100 € car elle a dû engager des dépenses imprévues au moment de sa demande de subvention annuelle dans le cadre de du week-end CAP SPORT SANTE.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 19 voix pour, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association « Poussez la Porte ».

Délibération annulée.

Point N°7 : [MARCHES PUBLICS] Choix du prestataire pour la restauration scolaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été faite pour rechercher un prestataire pour la restauration scolaire et la fourniture de matériel pour l'école Émilie Carles.

Deux entreprises ont déposé un pli, la commission école s'est réunie afin d'analyser les propositions. Elle propose de retenir le prestataire API RESTAURATION avec une offre de :

- 3,40 € HT par repas pour les enfants de maternelle
- 3.50 € HT par repas pour les enfants de primaire
- 3,85 € HT par repas pour les adultes (dans le cadre des ALSH).

Monsieur le maire précise que le marché est signé pour 1 an et renouvelable 2 fois maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix (19 voix pour) :

- **DÉCIDE** de choisir le prestataire API RESTAURATION pour assurer la fourniture des repas du restaurant scolaire et du centre de loisirs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats pour une durée d'un an renouvelable deux fois par notification expresse pour une mise en application au 1^{er} septembre 2024.

Point N°8 : [MARCHES PUBLICS] Signature d'une convention de groupement de commandes avec Pévèle Carembault « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels ».

Vu la délibération CC_2024_048 du Conseil communautaire du 25 mars 2024, relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels »,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place de dispositifs d'insertion, par l'activité économique, ayant comme support d'activité « l'entretien, la restauration et l'aménagement d'espaces publics et naturels, la propreté urbaine ».

Considérant que ce groupement permettra d'œuvrer ensemble en faveur des publics en difficulté par le biais de dispositifs d'insertion par l'activité économique en mettant en place un atelier d'insertion.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault est le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 19 voix pour :

- ❖ De participer au groupement de commandes « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels » ;
- ❖ D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Point N°9 : [MARCHES PUBLICS] Signature d'une convention de groupement de commandes avec Pévèle Carembault « Service Commun Energie de Pévèle Carembault ».

Le Conseil Municipal

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi MAPTAM du 24 janvier 2014, organisant la notion de services communs,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020_023 en date du 9 mars 2020 relative à l'adoption du PCAET,

Vu la délibération CC_2023_083 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2023 relative à la création du service commun « ENERGIE »,

Considérant que ce service commun « ENERGIE » apporte aux communes une aide d'ingénierie en vue de favoriser la massification des travaux de rénovation énergétique performants et la mise en place d'énergies renouvelables notamment photovoltaïque

Vu la délibération CC_2023_129 du Conseil communautaire de la Communauté de communes en date du 22 mai 2023 relative à la signature de la convention d'adhésion au service commun « ENERGIE »

Considérant l'opportunité pour la commune de Cappelle-en-Pévèle d'adhérer au service commun « ENERGIE » géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Vu la convention d'adhésion au service commun « ENERGIE »,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 19 voix pour :

- ❖ D'adhérer au service commun « ENERGIE » géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault
- ❖ D'autoriser son Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « ENERGIE » avec le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Point N°10 : [MARCHE PUBLICS] Signature d'une convention de groupement de commandes avec Pévèle Carembault « Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose ».

Vu la délibération n°CC_2024_123 du Conseil communautaire du 27 mai 2024 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose ».

Considérant que ce groupement permettra en mutualisant les procédures, de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre et ainsi d'obtenir les meilleures conditions tarifaires, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant, ainsi que des prestations de service de qualité.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 19 voix pour :

- ❖ De participer au groupement de commandes « Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose »,
- ❖ D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Point N°11 : [MARCHES PUBLICS] Signature d'une convention de groupement de commandes avec le CDG59 relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des Marchés Publics

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,

Le Maire expose au Conseil Municipal :

En vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales (art. R.2121-9), les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal (ou communautaire) et les arrêtés et décisions du maire (ou du président). Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010. Cette même obligation de reliure s'applique aux registres d'état civil, en vertu de l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

Par ailleurs, certains documents d'archives essentiels tant d'un point de vue historique que juridique pour la collectivité peuvent nécessiter des opérations de restauration appropriées. Les frais de conservation des archives constituent en outre une dépense obligatoire des communes et des EPCI (CGCT, art. L.2321-2 et L.5211-36).

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord a décidé de constituer un groupement de commandes dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens ;
- la fourniture de papier permanent ;
- éventuellement, la réalisation d'opérations de numérisation de documents d'archives.

La convention constitutive de ce groupement de commandes désigne le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord comme coordonnateur. Ce dernier est notamment

chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

Compte tenu de la complexité des cahiers des charges techniques, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la Commune dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, et ce à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour la durée des marchés conclus dans ce cadre,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré avec 19 voix pour :

- ❖ Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,
- ❖ Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- ❖ Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point N°12 : [MARCHES PUBLICS] Signature de deux conventions avec Orange pour la mise en souterrain rue de la Ladrerie, des réseaux aériens de communications électroniques d'orange établis sur des supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sur la commune.

Dans le cadre des travaux de requalification du cadre de vie, la commune a souhaité réaliser l'enfouissement des réseaux.

A cet effet, le réseau Orange qui sera également enfouit doit faire l'objet d'une convention.

Les travaux se dérouleront en deux phases, il est prévu de signer une convention par phase.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise avec 19 voix pour Monsieur le Maire à signer les deux conventions avec Orange pour la mise en souterrain rue de la Ladrerie, des réseaux aériens de communications électroniques d'orange établis sur des supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sur la commune.

Questions diverses

Monsieur le Maire évoque le problème qui est arrivé à la salle des fêtes le week-end du 30 juin dernier. Il faut retravailler la convention pour prévoir la possibilité d'encaisser la caution en cas de non-respect de ladite convention. On va prélever une partie de la caution 5h de ménage.

Se pose la question du limiteur de son à la salle des fêtes. Monsieur BOUVRY précise que le tableau électrique est ancien et que cela ne sera pas simple.

M. Le Maire demande si on doit encore la louer ?

Monsieur Jean-Pierre ROCHE

Conseiller Délégué à la Voirie, à la Propreté Urbaine et à la Sécurité

Les travaux rue d'Hautefois sont presque terminés. La couche de forme est toute neuve. Monsieur le Maire pense qu'il faudra certainement prévoir des aménagements pour réduire la vitesse.

Les travaux d'aménagement phase 1 de la rue de la Ladrerie (de la médiathèque au carrefour des Blattiers) avancent et devraient bientôt être finis. La chaussée sera faite en octobre. Fin de chantier espéré pour la toussaint.

Monsieur Bruno CHACORNAC

5ème Adjoint : Culture et Tradition

Le 12 septembre soir en médiathèque : représentation d'une pièce « 1 an avant 92 ». Les ateliers 0 déchet reprennent en médiathèque en septembre. Des ateliers enfants sur l'informatique vont reprendre avec la CCPC le mercredi matin.

Monsieur VROMBEL se propose d'animer des ateliers bénévolement pour les séniors. Cela pourrait se faire pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque.

Le Conseil Municipal des Jeunes organise un tournoi « Mario Kart » le 11 septembre et la CCPC une soirée jeux de société le 21 septembre.

Fête du village 2025 : du fait du calendrier et des ponts, elle aura lieu le 25/05.

Monsieur Paul BAERT

3ème Adjoint Urbanisme et Gestion des Ressources Humaines

Avancement du nouveau quartier. Un comité de pilotage s'est tenu ce jour. 120 à 130 personnes ont participé à la réunion publique en juin dernier. Il y a un atelier le 9 juillet sur une balade rurale. Les élus ne sont pas conviés à participer pour laisser la parole libre aux habitants qui vont participer.

La réunion de bilan de co-construction est fixée au 26/11/2024 à la salle des fêtes.

EXAECO a déjà rencontré 12 personnes et doit encore en rencontrer autant dans les prochains jours.

Madame Annie BROUTIN

Conseillère Déléguée aux Affaires Sociales et aux Personnes Âgées

On travaille à reloger une famille du village en urgence.

Monsieur Alexandre BOUVRY

Conseiller Délégué au Patrimoine Bâti et aux Constructions Neuves

Salle des sports : Expertise judiciaire en cours - 20 sources de fuites trouvées. Le produit se dégrade. On attend septembre voir octobre pour recevoir tous les rapports mais les premiers retours nous sont plutôt favorables.

La procédure va encore durer longtemps.

Le 24 juin nous avons déposé une requête au Tribunal Administratif au sujet de l'inconfort thermique à la salle des sports. Nous sommes en attente de la désignation d'un expert. Une entreprise est intervenue pour rénover la toiture de l'église cette semaine.

L'éclairage à la salle des fêtes a été remplacé et mis aux normes.

ROZOH : les dysfonctionnements sont de plus en plus rares mais existent encore.

REV3 : M. BOUVRY propose de déposer un dossier de labélisation au CD2E afin de faire labéliser les ateliers municipaux.

Madame Laetitia THELLIER-CUVELIER

2ème Adjointe : Éducation et Citoyenneté

Remerciements des parents pour les livres et les dictionnaires.

Remerciements de Mme THIEFFRY et BONNOR pour leur pot de départ.

Exposition 40 ans d'écoles : reportée du 28 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus en médiathèque pendant les horaires d'ouverture.

Vernissage le 27 septembre 2024 (sur invitation).

Madame Peggy GELEZ

4ème Adjointe : Vie Associative Sportive et Culturelle

Cap Sport Santé : Madame GELEZ remercie tout le monde pour son aide, ainsi que les Ets Desprez qui ont accueillis le parcours du cœur et CRISTALINE qui nous fournit de l'eau.

402 participants. Dépenses 1003 euros cette année.

Moins de participation mais une satisfaction générale.

Habituellement nous avons un don de LECLERC Templeuve-en-Pévèle. Mais cette année, le gérant a précisé qu'il ne participerait pas cette année tant que le Maire « l'embête ».

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite prendre un arrêté pour qu'interdire la circulation des camions gros porteurs qui traversent le village pour se rendre sur la commune de Templeuve-en-Pévèle.

Monsieur CHACORNAC demande si nous pouvons ouvrir un compte professionnel Amazon pour faciliter l'achat de fournitures spécifiques lors des événements.

Prochain week-end cap sport 26 et 27 avril 2025.

Au stade et au football, il y a encore des abus.

De la consommation d'alcool sans licence et des soirées qui s'éternisent.

Il faudrait mettre un système de coupure électrique à 23h. Monsieur le Maire valide.

Mme DA SILVA MARTINS

Conseillère Déléguée à la Communication et au Zéro Déchet

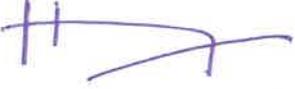
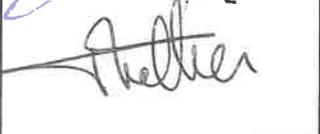
Madame DA SILVA MARTINS attend vos éléments pour le 31 juillet pour le Cappelle-en-Nouvelles qui sortira en septembre.

Fin du conseil à 20h45

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS :

INTITULÉ DE L'ACTE	N° Délibération
[FINANCES] Vote des tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2024-2025.	34/2024
[FINANCES] Fixation du loyer du local loué à l'orthophoniste.	35/2024
[FINANCES] Médaille du travail : Attribution d'un bon d'achat.	36/2024
[FINANCES] Vote d'une subvention exceptionnelle de 500 euros pour « Handi caché ».	37/2024
[FINANCES] Vote d'une subvention exceptionnelle de 100 euros pour l'association « Poussez la Porte ».	38/2024
[MARCHES PUBLICS] Choix du prestataire pour la restauration scolaire.	39/2024
[MARCHES PUBLICS] Signature d'une convention de groupement de commandes avec Pévèle Carembault « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels ».	40/2024
[MARCHES PUBLICS] Signature d'une convention de groupement de commandes avec Pévèle Carembault « Service Commun Energie de Pévèle Carembault ».	41/2024
[MARCHÉ PUBLICS] Signature d'une convention de groupement de commandes avec Pévèle Carembault « Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose ».	42/2024
[MARCHES PUBLICS] Signature de deux conventions avec Orange pour la mise en souterrain rue de la Ladrerie, des réseaux aériens de communications électroniques d'orange établis sur des supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sur la commune.	43/2024

ÉLUS PRÉSENTS ET SIGNATURES

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
Bernard CHOCRAUX		François DESPREZ	
Laetitia THELLIER-CUVELIER		Paul BAERT	
Peggy GELEZ		Bruno CHACORNAC	
Jean-Pierre ROCHE		Dominique LAGANGA	Procuration à Monsieur Bernard CHOCRAUX
Annie BROUTIN		Maria DA SILVA MARTINS	
Christine CARON		Isabelle PERAL	Procuration à Monsieur Jean-Pierre ROCHE
Alexandre BOUVRY		Vincent GOHIER	
Christophe OLIVE		Elodie DELATRE	
Céline SINIARSKI	Procuration à Madame Peggy GELEZ	François HENRIQUET	Procuration à Monsieur Bruno CHACORNAC
Julie DELTOUR			